

# **PRÉAVIS N° 68**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 278'240.- TTC pour le financement du réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente**

**Délégué municipal : M. Claude Dupertuis**

Nyon, le 20 août 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Les sports à roulettes sont un loisir extrêmement populaire chez les jeunes et une discipline sportive à part entière. Pour éviter que les places, escaliers, garde-corps, bancs et rampes publiques ne se transforment en terrains de sport, la Municipalité propose d'aménager une installation spécifique, de manière à regrouper les adeptes de ce sport en toute sécurité.

Outre un skatepark, la Municipalité désire compléter cet aménagement avec la création d'une zone de détente et l'installation de la zone beach soccer facilement déplaçable en cas de réaménagement des rives du lac.

Actuellement, la Ville de Nyon ne possède qu'une rampe de skate désuète, installée sur un terrain aux Plantaz, en bordure de la voie de chemin de fer.

Le présent préavis répond à une pétition de 450 signatures, lancée par les jeunes de Nyon ainsi qu'à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jacky Colomb, déposée le 20 mars 2012 pour la réalisation d'un skatepark à Nyon. Il permet également de concrétiser un des projets issus de la démarche participative COMPANYON.

## **2. Description du projet**

---

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau skatepark, deux grandes tendances s'affrontent :

- Le skatepark « hors sol » constitué d'une surface en bitume ou en béton, sur laquelle différents éléments (rampe, rail, bowl, etc.) métalliques, en béton préfabriqué ou en matériaux composites sont installés en fonction de parcours prédéfinis.
- Le skatepark « intégré » en béton, qui forme un tout, et dans lequel les éléments sont directement coulés dans la masse du béton et ne forment qu'une seule et unique surface uniforme. Cette variante est plus onéreuse à la construction, mais plus économique à l'exploitation.

Même si la variante « béton » est avantageuse au niveau entretien, c'est la variante « hors sol », avec des éléments implantés qui a été choisie.

Cette option est motivée par le fait qu'en cas de réalisation de l'aménagement des rives du lac, ou la réalisation d'un parc disposant de suffisamment d'espace, les éléments pourraient sans autre être déplacés.

Cet espace réaménagé comprendra les infrastructures suivantes :

- Un skatepark avec, en périphérie, des bancs avec surfaces de glisses en pierre très dures, adaptées aux rampes de skate. Le revêtement du sol sera en béton lisse taloché, de manière à assurer la meilleure glisse possible.
- L'installation à l'année du terrain de beach soccer : cette mesure éviterait le déplacement annuel de 350 tonnes de sable. Ses dimensions, de 26 x 18 m, resteront les mêmes. Par contre, le sable sera d'une qualité différente : l'option sable de quartz a été choisie, car moins abrasive.
- Une place de pique-nique et de détente arborisée sera installée dans le cadre de cet aménagement. Elle sera agrémentée de végétaux chargés d'ombrer l'espace et d'éléments en bacs qui pourront varier chaque année dans le cadre d'un thème différent, de manière à donner un aspect plus convivial à l'endroit. De plus, un banc circulaire sera

installé sous le platane, à l'extrémité de la Grande Jetée. Le point de vente de boissons sera conservé. Par contre, les caravanes de forains et les conteneurs actuellement en place, seront déplacés. Seuls les pédalos pourront être maintenus à cet endroit pendant la période hivernale où la fréquentation de ces installations est faible. La grue à bateaux sera aussi conservée, autour de laquelle nous laisserons un espace suffisant pour la mise à l'eau des bateaux.

Précisons que le nouveau projet pourrait engendrer la suppression de 10 à 15 stands du marché aux puces qui devront être installés ailleurs. Cependant, pendant la durée des travaux, le déplacement de ces stands est impératif.

Les jeunes à l'origine de la pétition ont été intéressés à participer à l'élaboration des grandes lignes du projet. Nous allons leur proposer de poursuivre cette démarche en les impliquant dans la phase de réalisation du skatepark sous une forme qui reste à définir. Ce travail serait fait en collaboration avec le SASEJ.

### **3. Incidences financières**

---

Suite à une mise en soumission auprès de différentes entreprises, les coûts se répartissent de la manière suivante :

- l'installation de chantier	CHF	12'000.-
- Les terrassements	CHF	5'000.-
- Les revêtements	CHF	97'000.-
- Le beach soccer	CHF	24'000.-
- Divers, clôtures, plantations, poubelles	CHF	25'000.-
- Eléments de skatepark (proposition de gré à gré)	CHF	95'000.-
	CHF	258'000.-
TVA 8 %	CHF	20'640.-
Total	CHF	278'240.-
		=====

Ce projet étant, entre autres, issu de la démarche participative COMPANYON, la Municipalité propose que le Fonds du développement durable contribue à son financement pour un montant de CHF 70'000.-.

#### **Subsides :**

En principe, les installations destinées à améliorer les infrastructures sportives construites sont financées par les pouvoirs publics, par des sociétés sportives ou par des institutions d'utilité publique qui ne poursuivent aucun but lucratif ; elles peuvent faire l'objet d'un subside de la part du Fonds du sport.

D'autres financements sont aussi prévus. Le Fonds cantonal du soutien pour les projets apportés par les jeunes. Le total des subventions possibles se présente comme suit :

- Fonds cantonal pour la jeunesse, CHF 10'000.-.

Cette infrastructure pourra bénéficier d'un soutien financier du Fonds cantonal du sport, d'un montant d'environ 30% du montant total. Ce subside ne peut pas être demandé avant le début des travaux de construction.

Une fois ces subsides déduits, le solde à la charge de la Commune serait d'environ CHF 120'000.-, pour autant que le Fonds du sport verse le montant dû dans ce genre de projet, soit 30% du montant total. La Municipalité a bon espoir de se voir accorder cette subvention.

**Exploitation :**

L'entretien de ces installations sera attribué aux fournisseurs, de manière à ce que la Commune ne soit pas responsable en cas de défectuosité. Deux à trois contrôles annuels seront effectués pour un montant approximatif de CHF 1'500.-. Ce montant sera porté en augmentation du compte 440-3145.03 « Entretien des installations existantes ». Par contre, l'entretien de l'ensemble de la parcelle sera assuré par les services communaux, sans augmentation de charges.

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1. Dimension économique**

Le projet est inscrit au plan des investissements de la Commune. Cette réalisation permettra une utilisation optimale de l'endroit, tout en conservant ses fonctions actuelles. Une grande partie du financement de ce projet sera assurée par des subventions cantonales et le Fonds communal du développement durable.

### **4.2. Dimension sociale**

Le côté social d'une telle réalisation n'est plus à démontrer. Elle incite la jeunesse à pratiquer différents sports dans un environnement exceptionnel. Son emplacement sur la Grande Jetée ne perturbe en rien la vie sociale de l'endroit. Elle concerne et complète l'offre pour une classe d'âge importante mais souvent sous estimée en ville, des jeunes de 12 à 20 ans, principaux utilisateurs de ces installations.

Par ailleurs, l'association des jeunes à la conception et la réalisation du parc constitue une assurance supplémentaire que le projet réponde bien aux besoins.

### **4.3. Dimension environnementale**

Les utilisateurs peuvent venir par leurs propres moyens profiter des installations, et de ce fait les véhicules ne sont pas utilisés pour transporter les enfants sur d'autres sites plus éloignés.

Un complément de plantations donnera à cet endroit un aspect verdoyant. Une attention particulière sera portée aux choix des plantations pour privilégier les espèces indigènes.

## **5. Conclusion**

---

La création d'un skatepark à Nyon est une nécessité évidente. En effet, en l'absence de cette infrastructure, les jeunes ont tendance à utiliser les routes, les escaliers ou autres espaces publics, mettant ainsi en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers. Ainsi, en leur offrant un endroit adapté à leurs activités favorites, nous pourrions offrir une alternative à l'utilisation de nos espaces publics par les trottinettes, BMX et autres engins à roulettes, en concentrant ce type d'activité sur un site adéquat. Ce lieu conservera son rôle d'espace de rencontre, de partage et d'expression pour notre jeunesse. On pourra également y pratiquer une saine activité physique, sous les yeux de nombreux adultes déjà adeptes de ces sports et de ces lieux, qui pourront apprécier des prestations souvent spectaculaires.

Finalement, - et ce n'est peut-être pas le moindre des arguments -, cela serait un bel aboutissement pour les jeunes que de voir se concrétiser un projet dont ils sont les initiateurs par le biais d'une pétition spontanée, venue confirmer la demande formulée dans le cadre de la démarche COMPANYON.

## NYON · PRÉAVIS N° 68 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N°68 concernant la demande de crédit de CHF 278'240.- pour financer le réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente,
- ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

- d'accorder un crédit de CHF 278'240.- TTC à la Municipalité pour financer le réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente, dont à déduire les subventions suivantes :
  - Fonds cantonal pour la jeunesse, CHF10'000.- ;
  - Fonds du développement durable, CHF 70'000.- compte No. 9280-32 ;
  - Fonds pour le développement du sport, (env. CHF 80'000.-) sous réserve de confirmation.
- de prélever un montant de CHF 70'000.- du Fonds pour le développement durable, compte N°9280-32.
- que ce montant sera porté au compte N°9143-20 d u patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

### Annexe :

- Fiche d'investissement
- Plan

1<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Dupertuis
Date	Mardi 18 septembre 2012, à 19H15
Lieu	Ferme du Manoir – salle de conférence 1

## FICHE D'INVESTISSEMENT

**PREAVIS No. 68 / 2012**

**Réaménagement de la Grande jetée - Skatepark, beach soccer, zone de détente**

Date: Nyon le

**20.08.2012**

**Demande de crédit de CHF 278'240 TTC**

### Situation des préavis au 20.08.2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des préavis votés par le Conseil Communal	11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	11'217'300

### Situation des emprunts au 20.08.2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011					225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270
Evolution des emprunts durant la période +/-	4'533'248	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	5'000'000
Emprunts fin période/date du jour	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270

### Cautionnements et garanties

Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponible	12'934'201

### Dépenses d'investissement

Descriptif/Libellé	CHF HT	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réaménagement grande jetée	278'240						
Prélèvements sur fonds	-80'000						
<b>Total de l'investissement</b>	<b>198'240</b>	<b>0</b>	<b>193'240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Estimation amort. + entretien

Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
	0	0
	0	
<b>15</b>	<b>13'216</b>	<b>0</b>

### Financement du préavis

#### Budget de fonctionnement:

Trésorerie courante

#### Investissement:

Trésorerie/Emprunts dont 278'240

Fonds de réserve 0

### Estimation des coûts d'exploitation

Libellé / années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Coût total d'exploitation</b>		<b>21'563</b>	<b>21'167</b>	<b>20'770</b>	<b>20'374</b>	<b>19'977</b>
Intérêts en % <span style="float: right;">3.00%</span>		8'347	7'951	7'554	7'158	6'761
Entretien	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	13'216	13'216	13'216	13'216	13'216
Personnel supp. en CHF	0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Economies / Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Intérêts sur prêt	0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>21'563</b>	<b>21'167</b>	<b>20'770</b>	<b>20'374</b>	<b>19'977</b>

Projet d'aménagement de Rive EST  
Création d'un Skate-Parc Plan

